



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Essonne

## Etude sectorielle

# Peinture intérieur extérieur Septembre 2005

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne  
Service Economique**

*Cette action est cofinancée par l'Objectif 3 - Fonds social européen - Union européenne*

**322 square des Champs Elysées – B.P. 225 – 91007 Evry Cedex**

## Sommaire

---

Préambule .....	3
Mise en garde .....	4

### Le chef d'entreprise

---

Définition .....	4
Eléments du profil «type» du chef d'entreprise : compétences, aptitudes .....	5
Description des tâches & conditions de travail .....	6
Etudes et formations ... ..	7

### L'activité et l'entreprise

---

Les règles de la profession .....	8
Les règles de l'activité, les normes .....	8
Les statuts de l'entreprise : Formes juridiques, Social, Fiscal ... ..	13

### La consommation

---

Evolution de la consommation, évolution du marché .....	15
---	----

### Les chiffres nationaux, départementaux et de l'Essonne

---

Globalement, les chiffres du secteur .....	18
La peinture intérieure, extérieure en France .....	20
Les chiffres clés : Eléments financiers liés à l'activité .....	21
La peinture intérieure, extérieure en Ile de France et en Essonne .....	22
Cartographie des entreprises sur l'Essonne.....	25
Nombre par commune pour la peinture intérieure, extérieure .....	28

### Renseignements Pratiques

---

Les Organisations Professionnelles .....	29
Les groupements et salons professionnels	
La formation des salariés et prise en charge financière	
Les revues professionnelles	

### Les sources d'informations

---

Liste des sources d'information et contacts Internet .....	31
--	----

## Préambule

---

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, en partenariat avec la Préfecture de l'Essonne, ont sollicité la participation de l'Union européenne pour cofinancer, dans le cadre du Fonds Social Européen, un programme qui réponde aux attentes des acteurs économiques, et aux enjeux de développement du département de l'Essonne.

Dans cette perspective des études sectorielles thématiques, ciblées sur le territoire essonnien, sont réalisées.

**Le présent rapport traite des activités de peinture intérieure, extérieure et peinture plâtrerie.**

**Deux objectifs sont visés à travers cette étude :**

1. comprendre le contexte général dans lequel s'inscrit aujourd'hui ces activités, d'un point vue national, régional et local
2. mesurer les risques et les opportunités pour un créateur de développer une activité dans ces secteurs en Essonne ;

**La réalisation de cette étude s'est appuyée sur les données suivantes :**

- Répertoire de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne avec des chiffres mis à jour en Août 2005
- APCM – Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Outils « OLIA » d'analyse des données RSA/INSEE spécifique aux Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Données annuelles des CDGA – Fédération des centres de gestion agréés
- Organisations professionnelles
  - CAPEB Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
  - FFB Fédération Française du Bâtiment
  - UPPF Union Professionnelle Peinture Finitions
- Fiches « Métiers » APCE – Agence pour la Création d'entreprise
- Fiches « Métiers » CIDJ – Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse

## Mise en garde

---

Conçue avec un grand souci de pédagogie et de clarté, cette étude sectorielle très pragmatique, apporte des éléments de réponses aux questions légitimes que tous porteurs de projet se posent.

Sans prétendre remplacer l'étude de marché, le créateur trouvera dans cet exposé un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives, qui ne constitue en aucun cas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise mais permettra d'attirer son attention sur des écueils qu'il aurait sous-estimés.

Nonobstant tout le soin apporté à la réalisation de cette étude, nous ne pouvons garantir dans le temps les informations et déclinons la responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage.

## Définition

### Les activités de peinture intérieure, extérieure

---

Les activités de peinture intérieure, extérieure sont répertoriées dans la nomenclature NAFA (Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat) en plusieurs codes reprenant chacun une ou plusieurs spécificités.

Volontairement sont écartées de cette étude les activités à caractère industriel.

Seules sont conservées les activités exploitées dans des locaux d'habitation ou des bureaux.

### Activités concernées dans la nomenclature NAFA

---

Peinture extérieure (454JA)

Peinture intérieure (454JB)

Peinture plâtrerie 454JC)

### Détail des activités concernées

---

#### Peinture extérieure (454JA)

- Les travaux de peinture extérieure des bâtiments (de protection)
- Les travaux de peinture sur les ossatures métalliques (éventuellement sur coques de navires)

**Ne comprends pas** : Le marquage sur les chaussées et les parcs de stationnement

**Remarque** : Cette activité comprend aussi la préparation des supports

#### Peinture intérieure (454JB)

- Les travaux de peinture intérieure des bâtiments (décorative)

**Remarque** : Cette activité comprend aussi la préparation des supports

## Peinture plâtrerie (454JC)

- Les travaux de peinture intérieure ou extérieure conjointement à la plâtrerie
- Les travaux de staff à l'intérieur

**Ne comprends pas** : Le marquage sur les chaussées et les parcs de stationnement.

En cas de pluralité d'activités, les différents métiers doivent être déclarés lors de l'immatriculation.

### **Éléments du profil «type» du chef d'entreprise : compétences, aptitudes**

## Qualités requises

- Aptitudes intellectuelles : sens de la responsabilité, capacité de raisonnement, qualité d'adaptation : transfert des compétences
- Sens des relations humaines et du contact avec la clientèle
- La partie commerciale devient de plus en plus indispensable pour assurer l'équilibre de l'entreprise
- Bonne connaissance du calcul, du métré, du dessin, précision, méthode
- Goût et sens de la décoration
- Respect des normes et des règles de sécurité

## Description des tâches / conditions de travail

### Le peintre

Le métier de peintre, c'est tout à la fois, **décorer, entretenir, rénover**, dans le but d'embellir les ouvrages de la construction. Un métier à compétences multiples mais aussi une carrière avec un vrai potentiel.

#### Un métier à compétences multiples :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| <b>La technique</b>    | De la reconnaissance des supports à la mise en œuvre, le métier nécessite un savoir technique approfondi et des connaissances sans cesse mises à jour compte tenu des nombreuses avancées technologiques liées aux matériaux et aux produits |
| <b>Le savoir-faire</b> | Maîtriser les outils et la matière pour obtenir un résultat de qualité demande l'acquisition d'un savoir-faire qui associe technicité, habileté et efficacité.   |
| <b>La décoration</b>   | Goût, sens de l'esthétique et recherche d'harmonie figurent parmi les compétences et qualités dont le peintre doit faire preuve pour satisfaire ses clients, qu'il s'agisse de particuliers, d'industriels ou d'organismes publics.          |

## Un métier mais aussi une carrière

De par sa diversité, la profession ouvre des perspectives de carrière très attractives : de compagnon à chef d'entreprise en passant par maître ouvrier et conducteur de travaux, tel est le cheminement possible pour ceux qui en auront à la fois la volonté et les capacités.

## Fonctions

---

De compagnon professionnel aux fonctions d'encadrement, les missions sont diversifiées. Les fonctions exercées peuvent varier selon la taille ou le mode d'organisation des entreprises.

<b>Ouvrier d'exécution</b> (coefficient 185)	Il exécute des travaux simples selon des consignes précises.
<b>Ouvrier professionnel</b> (coefficient 210)	Il possède les techniques de base et exécute des travaux courants sous contrôle du responsable de chantier
<b>Compagnon professionnel</b> (coefficient 210 à 230)	Il exécute en autonomie les travaux de son métier réalisés à partir de directives.
<b>Maître ouvrier</b> (coefficient 250)	Il a une parfaite maîtrise de son métier et une technicité affirmée.
<b>Chef d'équipe</b> (coefficient 250 à 270)	Il organise le travail sur le chantier, distribue les tâches, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.
<b>Chef de chantier</b> (statut en fonction de la taille de l'entreprise)	Il gère le personnel et les travaux de son chantier. Il possède une grande technicité et des connaissances polyvalentes. Il est l'interlocuteur du conducteur de travaux.
<b>Conducteur de travaux</b> (statut en fonction de la taille de l'entreprise)	Il dirige, planifie, organise et contrôle les travaux pour le chantier dont il est responsable, depuis sa conception jusqu'à l'exécution. Il dispose d'une grande autonomie dans l'accomplissement de ses fonctions.
<b>Métreur</b> (statut en fonction de la taille de l'entreprise)	Il chiffre les quantités de matériaux et de main d'œuvre nécessaires à la réalisation d'un ouvrage. Il rédige les devis suivant les directives du chef d'entreprise.
<b>Chargé d'affaires</b> (statut en fonction de la taille de l'entreprise)	Il assure des fonctions commerciales et/ou de gestion d'affaires dans l'entreprise. Il participe à la rédaction des devis.

A partir de compagnon professionnel, **la fonction de tuteur** peut être exercée.

## Etudes / formations

Exercer le métier de peintre demande une formation sérieuse que les jeunes peuvent acquérir en suivant un enseignement professionnel par la voie scolaire ou la voie de l'apprentissage.

### Les diplômes professionnels de l'Education nationale

Les jeunes désireux de devenir peintres peuvent préparer les diplômes de l'Education nationale à temps plein, dans un lycée professionnel (LP), sous statut scolaire, ou par la voie de l'apprentissage qui prévoit une formation alternée entre le centre de formation pour apprentis (CFA) et l'entreprise.

#### Niveau de formation V

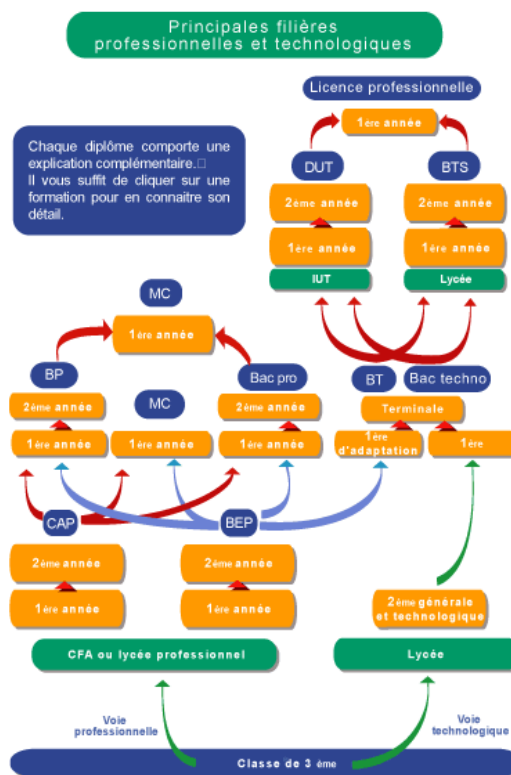
- CAP (certificat d'aptitude professionnelle) peintre - applicateur de revêtements (diplôme rénové en 2002)
- BEP (brevet d'études professionnelles) finition

#### CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

Il se prépare en deux ans, à l'issue de la troisième. Le titulaire du CAP est un ouvrier professionnel qui possède les connaissances techniques de base du métier. Le CAP permet au jeune d'entrer dans la vie active ou d'accéder aux formations du BP (brevet professionnel) ou du BEP.

#### BEP (brevet d'études professionnelles) :

Il se prépare en deux ans, après la troisième, et couvre un secteur professionnel. Il donne à son titulaire une qualification d'ouvrier professionnel. Le BEP est un diplôme de poursuite d'études principalement vers le Bac Pro (baccalauréat professionnel). Le titulaire du BEP peut également préparer le BP (brevet professionnel).



#### Niveau de formation IV

- BP (brevet professionnel) peinture - revêtements (diplôme rénové en 1999)
- Bac Pro (baccalauréat professionnel) aménagement - finition
- MC (mention complémentaire) peinture décoration (diplôme créé en 2000)
- BT (brevet de technicien) finition et aménagement

**BP (brevet professionnel)**

Il se prépare en deux ans, en alternance, après le CAP ou le BEP. Il atteste d'une haute qualification dans l'exercice du métier. Le titulaire du BP est amené à exercer ses activités au niveau du compagnon professionnel. Il peut compléter sa formation par une MC.

**Bac Pro (baccalauréat professionnel)**

Il se prépare en deux ans. Suite logique du BEP, son accès est également ouvert aux titulaires d'un CAP relevant du secteur professionnel. Il atteste de l'aptitude à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée. Le titulaire du Bac Pro est amené à entrer directement dans la vie active mais un jeune motivé et d'un très bon niveau peut tenter de préparer un BTS (brevet de technicien supérieur). Il peut préparer une MC.

**MC (mention complémentaire)**

Elle se prépare en un an. Elle apporte un complément de formation à un diplôme de base et donne à son titulaire une qualification de compagnon professionnel. Son accès est ouvert aux titulaires du Bac Pro ou du BP.

**BT (brevet de technicien)**

Il se prépare en deux ans, à temps plein, au lycée, après le BEP. Il permet au jeune d'acquérir la qualification de technicien et de poursuivre en BTS (brevet de technicien supérieur).

**Niveau de formation III**

- BTS (brevet de technicien supérieur) aménagement – finition

**BTS (brevet de technicien supérieur)**

Il se prépare en deux ans, après le BT ou à l'issue d'un bac STI (Sciences et technologies industrielles), à temps plein mais aussi en apprentissage, par la voie de la formation continue. Il donne au jeune une qualification de technicien supérieur.

**Les autres diplômes**

L'Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM) propose des formations aux métiers de l'artisanat.

**Niveau IV**

- BM (brevet de maîtrise) peintre en bâtiment

**BM (brevet de maîtrise)**

Il se prépare en un an en formation continue ou en deux ans en suivant des cours le samedi. Il est accessible aux titulaires d'un CAP ou d'un BEP ainsi qu'aux titulaires d'un BP, dispensés de certains modules. Il débouche sur un titre homologué au niveau IV.

**Niveau III**

- BMS (brevet de maîtrise supérieur)

**BMS (brevet de maîtrise supérieur)**

Formation transversale accessible aux titulaires du BM.

**Où trouver un établissement de formation ?**

<http://www.ccca-btp.fr/>

<http://www.letudiant.fr/>

<http://www.onisep.fr/>

Source : FFB – Fédération Française du Bâtiment

**L'activité et l'entreprise****Les règles de la profession**

---

**Qualification obligatoire**

---

Les activités liées au bâtiment exigent depuis la loi de 1996 (loi 96-603 du 05 juillet 1996) en application depuis le décret 98-246 du 2 avril 1998, une qualification minimum correspondant pour ces métiers au CAP, mais pouvant être également, en l'absence de diplôme, remplacée par 3 années d'expérience salariée dans le domaine concerné.

Dans le cas où le futur chef d'entreprise ne pourrait fournir de diplôme ou n'aurait pas une expérience salariée suffisante, l'embauche d'un salarié à temps complet est envisageable et acceptable à condition qu'il soit lui même diplômé ou qualifié par son expérience professionnelle antérieure.

Dans le cas de diplômes ou expériences salariées étrangères, une procédure via la préfecture a été mise en place pour faire valider sous certaines conditions les acquis.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut être interrogée pour confirmation en cas de qualification différente du projet envisagé, ou si la future activité intègre plusieurs métiers différents.

**Stage de Préparation à l'installation**

---

L'immatriculation d'une entreprise au répertoire des métiers, quelque soit sa forme juridique, nécessite l'obligation de suivi d'un stage d'une durée légale de 30 heures.

La loi n°82-1091 du 23 décembre 1982 et les décrets d'applications n° 83-517 du 24 juin 1983, n° 93-888 du 2 juillet 1993 stipulent que la demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers doit être accompagnée d'une attestation de suivi de stage de préparation à l'installation délivrée par une Chambre de Métiers ou d'une dispense accordée par le Président de la Chambre de Métiers.

Ce stage organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne se déroule sous la forme d'une session du lundi au vendredi, à temps complet de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

(Nous Contacter pour les dates : 01.69.47.54.21)

## Les règles de l'activité

---

Créer une entreprise du bâtiment requiert le respect des grands principes du droit du commerce et de la distribution, aux dispositions nombreuses.

Elles concernent principalement :

- les conditions pour être chef d'entreprise, pour exercer en France ;
- les obligations d'assurances Décennale (garantie 10 ans) ou Biennale (garantie 2 ans) en fonction des activités ;
- la protection du consommateur/loyauté ;
- l'affichage des prix et autres informations obligatoires si prestations directement chez le particulier ;
- la concurrence loyale, la publicité mensongère, les pratiques déloyales et discriminatoires, soldes et autres ventes exceptionnelles ;
- les contrats avec les fournisseurs ;
- les obligations comptables ;
- la sécurité des moyens de paiement, chèques impayés, les délais de paiement ;
- etc.

## Règles et normes

---

Dans les activités de peinture, le chef d'entreprise doit respecter un certain nombre de normes, obligations et réglementations.

### ■ Respect de l'environnement par une gestion des déchets.

La Chambre de Métiers de l'Essonne délivre les cartes d'accès aux déchetteries du département pour la prise en charge des déchets « bâtiment », nous contacter au 01.69.47.54.28 pour plus d'informations.

### ■ L'Obligation d'assurance

Les entreprises du bâtiment ont obligation de souscrire une assurance professionnelle Biennale (garantie 2 ans) ou Décennale (garantie 10 ans) suivant la nature des travaux effectués, leur importance et les risques de sinistres. L'expérience acquise ainsi que les diplômes possédés étant le critère principal pour l'obtention de ces assurances, il est nécessaire de contacter les assureurs avant la déclaration de l'entreprise en Chambre de Métiers ou Chambre de Commerce.

### ■ Réglementation relative aux normes de sécurité

Les produits, matériaux et revêtements utilisés doivent tenir compte des classifications par rapport au danger d'incendie des arrêtés pris en application de l'article R 121-5 du code de la construction et de l'habitation.

#### **OPPBTP**

Tour Amboise – 204 rond point du Pont de Sèvres – 92516 Boulogne Billancourt cedex – Tél.  
01.46.09.20.00  
<http://www.oppbtp.fr/>

Vérifier également :

---

La réglementation sur les canalisations en plomb, l'amiante.

Dossier « Amiante » avec tous les liens utiles sur <http://www.interbat.com> – (dossiers)

## ■ Législation de la sous-traitance

Il existe depuis mars 1995, en complément de la loi du 31 décembre 1975 qui stipule les obligations réciproques du sous-traitant et du donneur d'ordres, un nouveau type de contrat type de sous-traitance du BTP assimilable à un code de bonne conduite accepté par tous les organismes professionnels. Il réglemente l'exécution des travaux, le calendrier, l'assurance, les responsabilités ...

Documents disponibles auprès de la Société d'Editions du Bâtiment et des Travaux Publics  
SEBTP – 6, 14 rue de la Pérouse – 75784 Paris Cedex 16 – tél. 01.40.69.53.16 ou 17  
<http://www.sebtp.com>

## ■ Affichage des prix et devis

L'entreprise doit afficher ses prix à l'intérieur de ses locaux et présenter au client un écrit contenant des informations sur les prix pratiqués.

La remise d'un devis est obligatoire pour une prestation d'un prix supérieur à 150 euros.

La facture est obligatoire au-delà de 15,24 euros (arrêté du 2 mars 1990 relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans les secteurs du bâtiment et de l'électroménager).

Il existe des bibliothèques de prix professionnels pouvant servir de base pour l'élaboration des devis.

Exemple : **BATIPRIX** – Editions Le Moniteur

Groupe Moniteur  
17, rue d'Uzès  
75108 Paris cedex 02  
0820 320 901

Batiprix a été conçu pour aider les professionnels du Bâtiment dans la réalisation de leurs devis, suivant la méthode de calcul dite « Au déboursé sec », afin de prévoir l'ensemble des dépenses qu'ils devront effectuer pour réaliser chaque chantier.

L'édition Batiprix 2005 imprimée est complétée par un service Internet

<http://www.batiprix.com/fr/index.jsp>

En librairie :

---

**Librairie Le Moniteur**  
17, rue d'Uzès  
75108 Paris cedex 02  
France  
Tél. : 01.40.13.33.80  
Fax : 01.40.13.30.13  
du lundi au vendredi  
de 9h30 à 18h30

**Librairie Le Moniteur Odéon**  
7, place de l'Odéon  
75006 Paris  
France  
Tél. : 01.44.41.15.75  
Fax : 01.40.51.85.98  
du lundi au samedi  
de 10h à 19h

Téléchargements : (Nombreuses fiches pratiques d'informations sur le site <http://www.ute-fr.com> )

Fiche pratique sur la réglementation de prix sur le site suivant

[http://www.conso.net/bases/1\\_pour\\_comprendre\\_agir/2\\_conseils/conseil\\_566\\_i105-les\\_pix.pdf](http://www.conso.net/bases/1_pour_comprendre_agir/2_conseils/conseil_566_i105-les_pix.pdf)

Fiche pratique sur le devis

[http://www.conso.net/bases/1\\_pour\\_comprendre\\_agir/2\\_conseils/conseil\\_387\\_i156-les\\_devis.pdf](http://www.conso.net/bases/1_pour_comprendre_agir/2_conseils/conseil_387_i156-les_devis.pdf)

Fiche pratique sur démarchage à domicile

[http://www.conso.net/bases/1\\_pour\\_comprendre\\_agir/2\\_conseils/conseil\\_344\\_fj141-demarchage\\_a\\_domicile\\_5.pdf](http://www.conso.net/bases/1_pour_comprendre_agir/2_conseils/conseil_344_fj141-demarchage_a_domicile_5.pdf)

## ■ Les Organismes de Qualification et Normalisation



**Qualibat**

Organisme Professionnel  
de qualification et de  
certification du bâtiment  
55 avenue Kléber –  
75784 Paris cedex 16  
Tél. 01.47..4.26.01  
[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

Pour obtenir une **qualification** dans un métier donné, l'entreprise doit justifier tout à la fois de son existence légale et de la régularité de sa situation fiscale et sociale, de l'expérience professionnelle de ses dirigeants, de son potentiel humain et matériel, de ses références de chantiers (en fournissant des attestations de clients), de sa sinistralité et de son chiffre d'affaires.

Pour obtenir une certification de système qualité, les exigences à remplir par l'entreprise sont fonction du niveau de certification visé. Qualibat propose en effet un système progressif avec 2 paliers intermédiaires (Engagement Qualité et Maîtrise de la Qualité) conduisant à la certification ISO 9001.

Les principes - et les exigences - du système Qualibat sont formalisés dans différents référentiels constituant les bases de l'évaluation de l'entreprise :

- Référentiel pour l'attribution d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat
- Nomenclature des activités du bâtiment (répertorient les 412 possibilités de qualification en détaillant pour chacune d'elles les exigences techniques)
- Référentiels de certification de système qualité (reprenant les exigences de la norme ISO 9001 applicables à chacun des deux niveaux concernés)
- Référentiels spécifiques à certaines activités (traitement de l'amiante en place, traitement des bois en œuvre et constructions, distribution de fluides médicaux...)

### Comprendre les différents types de normes

Les normes de produits et d'équipements : définissent les caractéristiques de ces produits et équipements. Environ 600 normes européennes harmonisées (conduisant au marquage CE dans le cadre de la directive produits de construction) remplaceront les normes françaises actuelles.

Les normes d'essai : permettent de déterminer les caractéristiques des produits. Cette catégorie comporte environ 1000 normes, principalement d'origine européenne.

Les normes d'exécution ou de mise en œuvre (dénommées aussi NF.DTU - Documents Techniques Unifiés). En 1993, les DTU sont devenus des normes françaises homologuées tout en conservant, dans leur intitulé, leur référence DTU, qui donne un classement par ouvrage. Au nombre d'une centaine, ces normes sont d'origine française.

Les normes de conception ou de dimensionnement des ouvrages, des équipements ou installations, comme celles relatives au calcul de structures, les Eurocodes, qui remplacent progressivement les règles CM66 pour la construction métallique, le BAEL et BPEL pour le béton, NV65 pour la neige et le vent...



Groupe AFNOR  
11 avenue Francis de  
Pressensé  
93571 Saint-Denis La  
Plaine Cedex  
Tél. 01 41 62 80 00

<http://www.afnor.fr>

Les normes de service comme la maintenance des extincteurs, les missions géotechniques, et la qualité du service associé aux prestations de travaux des entreprises de bâtiment.

Les normes générales relatives au management (ISO 9000 et 14000), aux marchés privés "Cahiers de Clauses Administratives Générales pour les marchés privés de bâtiment" - NF P 03-001 - "et de génie civil" - NF P 03-002.

## Les statuts de l'entreprise, Juridique, Social et Fiscal

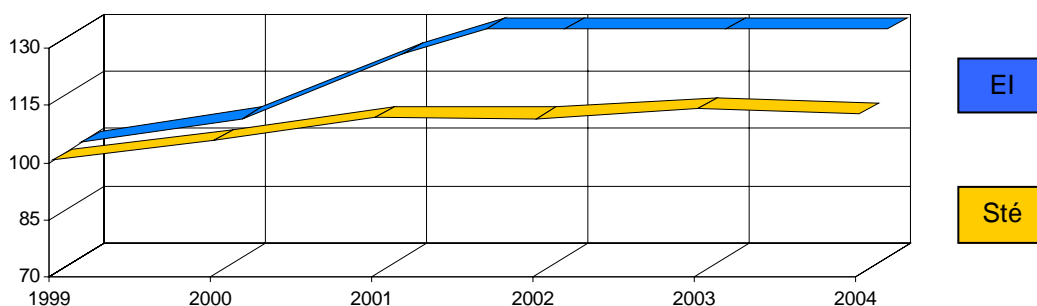
### Les statuts de l'entreprise


Globalement, pour l'Essonne, les entreprises de ce secteur sont majoritairement en entreprise individuelle.


Depuis 1999, les sociétés sont de plus en plus présentes dans ces domaines d'activité.

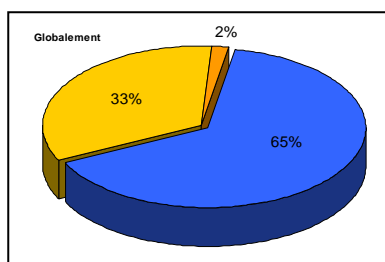
De 1999 à 2004, les « entreprises individuelles, personnes physiques » ont augmenté de 12 %

De 1999 à 2004, les « sociétés, personnes morales » ont augmenté de 67,4 %



Entreprises individuelles 

Sociétés 



En Août 2005,

les entreprises individuelles  
représentent 65 %  
des activités installées,

les sociétés, 35 %.

Dans les formes juridiques « sociétés » sont représentatives les SARL, 29,8 %, dans une moindre mesure les EURL (entreprise unipersonnelle) 3,5 % et les SA, SAS, SNC et sociétés de fait pour seulement 1,5 %.

Pour les entreprises individuelles, seules 6 % d'entre elles sont à la fois immatriculées en Chambre de Métiers et de l'Artisanat et en Chambre de Commerce en tant que commerçant.

(L'immatriculation en CCI pour une entreprise individuelle est légalement obligatoire si l'activité nécessite de vendre des produits ou marchandises « en l'état », c'est à dire sans intervention de fabrication, réparation ou transformation).

## Socialement : Les organismes sociaux

---

En fonction du statut du chef d'entreprise, un certain nombre d'organismes sociaux deviennent obligatoires pour couvrir l'ensemble de sa couverture sociale.

Les déclarations sont automatiquement réalisées par le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) en ce qui concerne les non salariés (gérant majoritaire de société, chef d'entreprise individuelle). Elles sont à la charge du créateur si son statut est gérant minoritaire ou égalitaire de société (SARL).

### Principaux organismes :

**Pour le chef d'entreprise individuelle**, non salarié, 3 organismes sociaux sont obligatoires :

- Pour la santé : Une caisse maladie régionale, la CMR sous le contrôle de la caisse nationale CANAM ( [www.canam.fr](http://www.canam.fr)). Le chef d'entreprise doit choisir dès sa création, un organisme conventionné pour le paiement de ses cotisations parmi 4 caisses dans une liste que lui remet le CFE (centre de formalités des entreprises) au retrait de son dossier.
- Pour la famille : l'URSSAF : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) (essentiellement les allocations familiales)
- Pour la retraite : les AVA, principale caisse retraite des travailleurs non salariés artisans. (Pour la vieillesse de base, la retraite complémentaire) - [www.cancava.fr](http://www.cancava.fr)

**Pour le gérant majoritaire de société**, non salarié, des organismes sociaux identiques au chef d'entreprise individuelle (voir ci-dessus).

- Pour la retraite : AVA: [www.cancava.fr](http://www.cancava.fr)

**Pour le gérant minoritaire ou égalitaire de société (SARL)**, assimilé salarié, des organismes sociaux identiques à ceux des salariés.

## Conventions collectives

---

L'embauche des salariés est soumise au respect des conventions collectives.

La convention applicable en cas d'embauche de salariés est celle du bâtiment :

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Pour les cadres :</b>             | Brochure JO 3002 nationale et JO 3032 pour la région parisienne.  |
| <b>Pour les Agents de maîtrise :</b> | Brochure JO 3002 nationale, JO 3032 pour la région parisienne et JO 3107 pour les régimes de prévoyance et retraite.                                |
| <b>Pour les ouvriers :</b>           | Brochure JO 3193 nationale et JO 3258, convention étendue « Région » pour la région parisienne, JO 3107 pour les régimes de prévoyance et retraite. |

Les conventions collectives sont disponibles directement auprès de la Documentation Française

La Documentation française  
124 rue Henri Barbusse  
93 308 Aubervilliers Cedex

Standard, Tél. : 01 40 15 70 00  
Fax : 01 40 15 68 00  
Renseignements documentaires,  
Tél. : 01 40 15 71 03

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>  
[information@ladocumentationfrancaise.fr](mailto:information@ladocumentationfrancaise.fr)

## Fiscalement : TVA applicable

---

Le taux normal applicable est de 19.6 % à l'achat et à la vente.

Pour les travaux réalisés dans des locaux d'habitation de plus de 2 ans et jusqu'à fin 2005, la TVA applicable sur les ventes et prestations est de 5.5%.

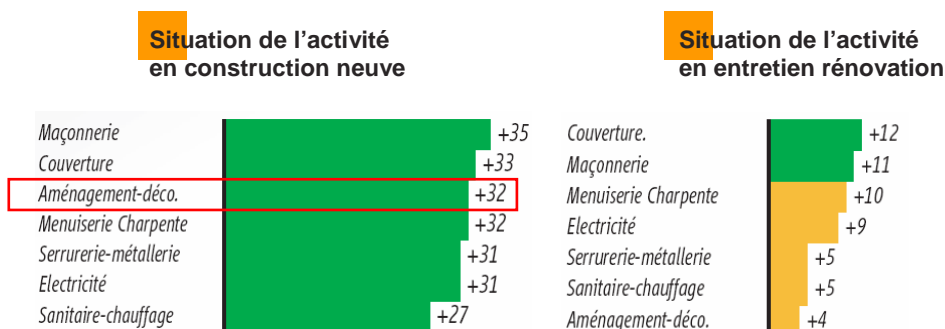
(Une notice fiscale explicative et détaillée peut être retirée directement auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne)

## Evolution de la consommation

### ■ Envolée du neuf pour tous les métiers du bâtiment

Le dernier trimestre 2004 (évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente) a été marqué par une nette accentuation de la bonne orientation de l'activité en construction neuve.

Du côté de l'entretien amélioration, l'évolution de l'activité est plus mesurée notamment pour les spécialistes de l'aménagement décoration qui avaient pourtant affiché de belles performances au trimestre précédent.



Source : CAPEB / I+C - 4T04 (Soldes d'opinion en %\* ; Evolution par rapport au même trimestre de l'année précédente)

### Carnets de commande et prévisions

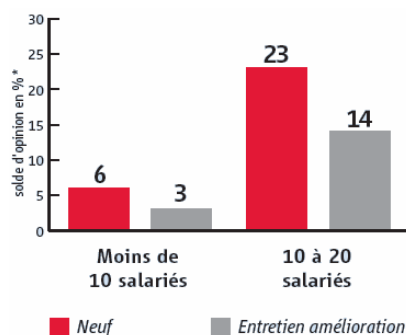
Les carnets de commandes des entreprises artisanales étaient bien remplis au 4ème trimestre 2004, notamment chez les entreprises de 10 à 20 salariés ainsi que pour le marché du neuf. Pour 2005, la CAPEB prévoit une hausse de l'activité en volume comprise entre 1,2 % et 1,7 %. Le segment du neuf sera, comme en 2004, plus dynamique que celui de l'entretien amélioration.

### Estimation de l'activité dans le bâtiment en 2005

	Evo. en volume 2004	Evo. en volume 2005 (hyp.basse)	Evo. en volume 2005 (hyp.haute)
Chiffre d'affaires de l'Artisanat du Bâtiment	+1,5 %	+1,2 %	+1,7 %

Source : CAPEB, prévisions novembre 2004

### Opinions sur les carnets de commande



Source : CAPEB / I+C

### Situation de l'activité en région



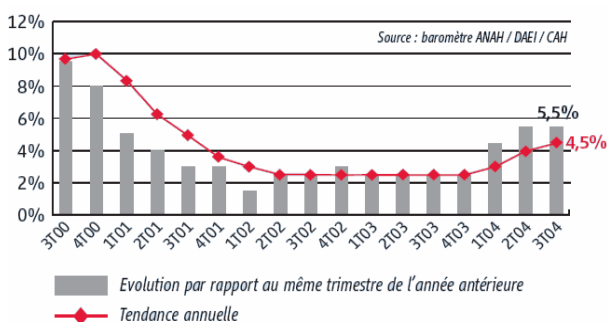
Source : CAPEB / I+C - 4T04

## ■ Le marché de l'entretien rénovation ne faiblit pas ...

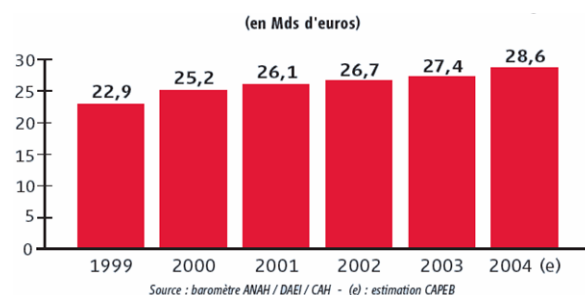
Au troisième trimestre, l'activité en valeur du marché de l'entretien amélioration de logement a progressé au même rythme qu'au trimestre précédent, soit 5,5 %. Ainsi, sur les 12 derniers mois, la hausse de l'activité en valeur s'établissait à 4 %.

D'après les estimations de la CAPEB, le chiffre d'affaires de l'entretien amélioration de logement devrait ainsi dépasser les 28,5 milliards d'euros en 2004. Un résultat plus que réjouissant pour les entreprises de moins de 20 salariés qui réalisent environ 83% de l'ensemble de l'activité sur ce marché.

**Evolution de l'activité en entretien rénovation de logement en valeur**

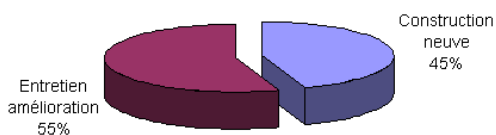


**Evolution du chiffre d'affaires en travaux d'entretien amélioration des logements**

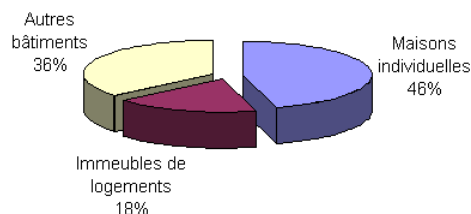


## ■ Le Marché

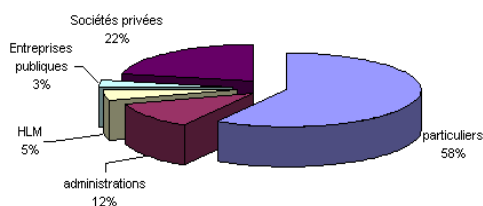
**Répartition du chiffre d'affaires entre Neuf et Entretien amélioration**



**Répartition du chiffre d'affaires par type de bâti**

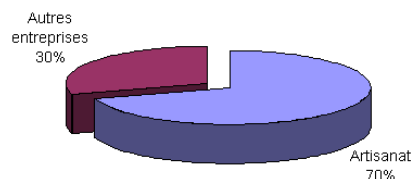


**Répartition du chiffre d'affaires par type de clientèle**



(Source : CAPEB)

**Poids de l'Artisanat dans le marché de l'entretien amélioration**



## LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION NEUVE

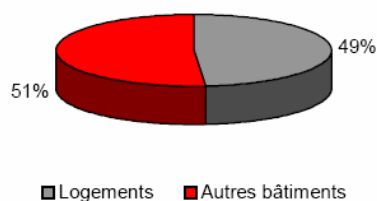
Autorisation ou Logement autorisé : Ce sont les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire, prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire. (Source : SITADEL)

Logements individuels (Nombre d'autorisations)			Logements collectifs (Nombre d'autorisations)			Total Logements (Nombre d'autorisations)	
2002	2003	Evo. 02/03	2002	2003	Evo. 02/03	2003	Evo. 02/03
11 705	10 877	- 7,1%	20 654	25 232	+ 22,2%	36 109	+ 11,6%

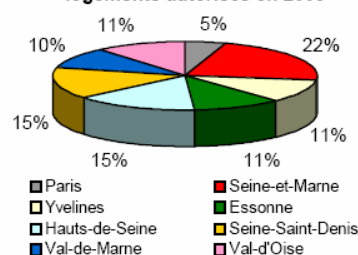
Logements (Surfaces autorisées en milliers de m <sup>2</sup> )			Bâtiments non résidentiels (Surfaces autorisées en milliers de m <sup>2</sup> )		
2002	2003	Evo. 02/03	2002	2003	Evo. 02/03
3 177,2	3 340,9	+ 5,2%	4 988,0	4 222,3	- 15,4%

Répartition des surfaces autorisées en Ile-de-France en 2003



(Source : SITADEL)

Répartition départementale des logements autorisés en 2003

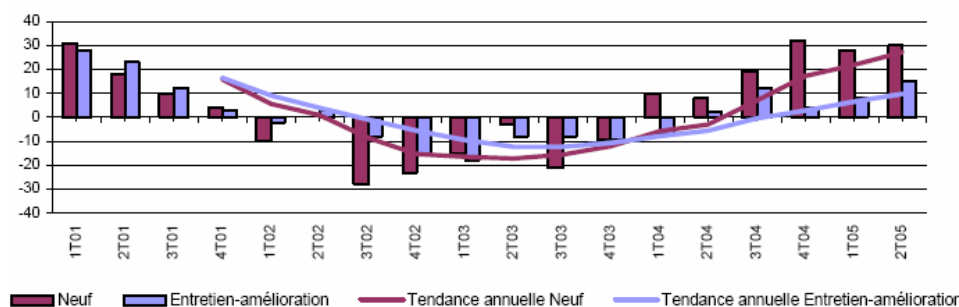


## Conjoncture

### ■ Peinture et décoration

Evolution de l'activité des entreprises artisanales d'aménagement-décoration

Source: CAPEB/I+C - Unité: solde d'opinion\*



\*

Le solde d'opinion correspond à la différence entre le pourcentage de réponses enregistrant une progression et la part de celles enregistrant une diminution

■ Notes de conjoncture de la CAPEB

Les Notes de conjoncture trimestrielles (D'où est extrait une grande partie des données ci-dessus) sont directement accessibles sur le site de la CAPEB en téléchargement

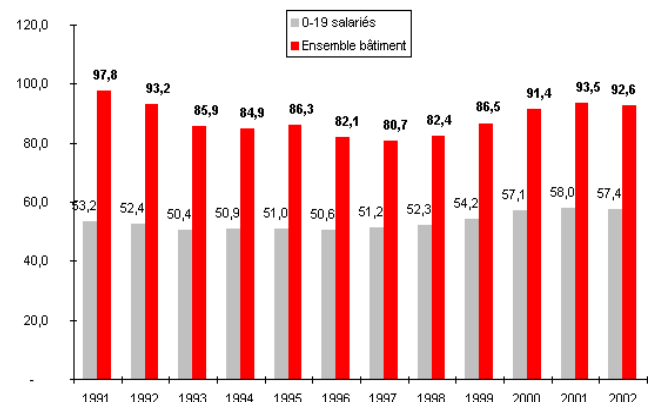
<http://www.capeb.fr>



**Globalement, les chiffres du secteur**

**Globalement, le bâtiment**

	Artisanat	Poids de l'artisanat
Nombre d'entreprises	318 628	99%
Population active	892 204	70%
dont salariés	620 312	62%
dont apprentis	59 065	98%
dont non salariés	271 892	100%
Investissements corporels bruts (Mds €)	1,5	68%
Chiffre d'affaires (Mds €)	58,4	62%
Achats (Mds €)	33,7	67%



Evolution comparée du chiffre d'affaires dans les entreprises de moins de 20 salariés et plus.  
source : DAEI-CAPEB/I+C - (en euros constants 2001)

■ Peinture

	Peinture	Revêtement des sols et des murs	Miroiterie de bâtiment, vitrerie	Travaux de finition n.c.a.	Peinture, Vitrerie, Revêtement
Code NAF	45.4J	45.4F	45.4H	45.4M	
Nombre d'entreprises inscrites au RSA*	42 004	13 699	1 207	nd	56 910
*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales 01/01/2004					
Nombre de salariés dans l'artisanat	64 528	22 831	4 380	13 059	104 798
Poids de l'artisanat	67%	75%	71%	70%	69%
UNEDIC 31/12/2003					
Nombre de non salariés dans l'artisanat	33 148	10 565	689	5 389	49 791
EAE 2002					
Chiffre d'affaires des entreprises artisanales	5 368	2 566	468	1 148	9 550
Poids de l'artisanat	66%	74%	72%	74%	69%
Unité : millions d'euros- EAE 2002					
Service des Affaires Economiques				Août 2005	
Fiche statistique UNA Peinture Vitrerie Revêtements				1/4	

(Source : CAPEB)

Poids économique des métiers de la peinture et autres travaux de finition dans l'Artisanat

## Par groupe d'activités

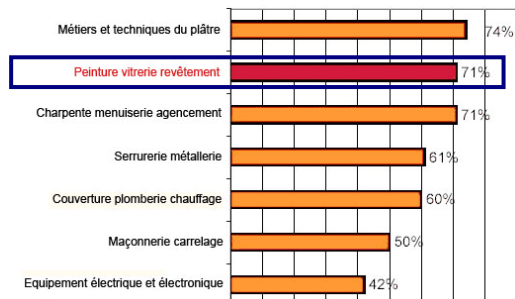
### Nombre d'entreprises, actifs et CA

	Nombre d'entreprises artisanales (source : RSA 2003)	Nombre d'actifs (source : UNEDIC 2002 et est. CAPEB)	Chiffres d'affaires Bâtiment (M€) (source : EAE 2001)
Couverture plomberie chauffage	50 819	158 189	11 921
Équipement électrique et électronique	35 886	102 974	7 317
Maçonnerie carrelage	80 395	257 666	18 461
Charpente menuiserie agencement	47 412	148 363	11 020
Peinture vitrerie revêtement	62 597	163 163	10 291
Métiers et techniques du plâtre	11 788	31 501	2 036
Serrurerie métallerie	11 394	40 674	3 278
Métiers de la pierre*	11321*	n.d.	n.d.

\*Source : SIRENE 2003

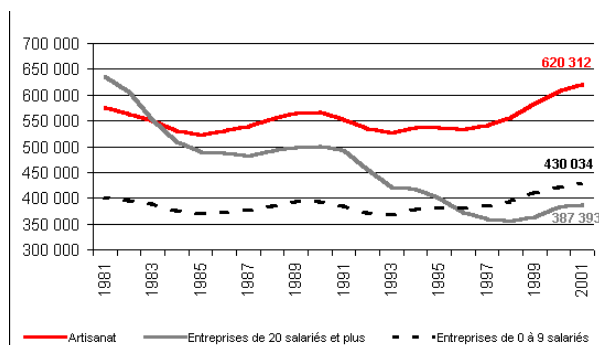
(Source : CAPEB)

### Part de l'Artisanat dans le CA bâtiment



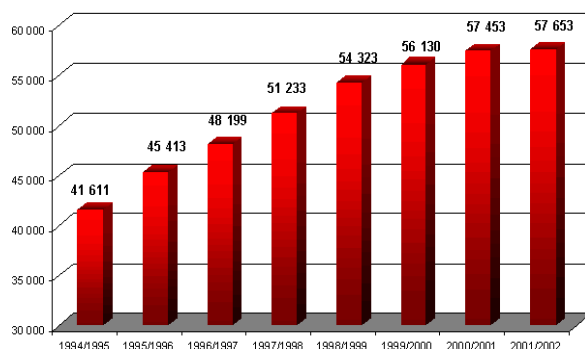
## Evolution des effectifs

### Pour les salariés dans le bâtiment

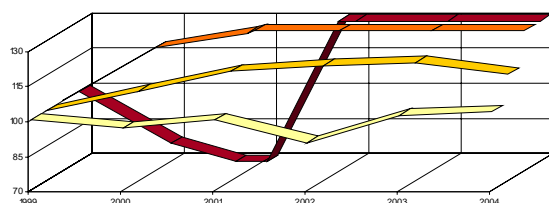


Source : CAPEB

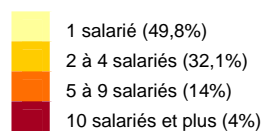
### Pour les apprentis dans le bâtiment



### Pour les salariés dans la peinture



Source : Chambre de Métiers « OLIA »

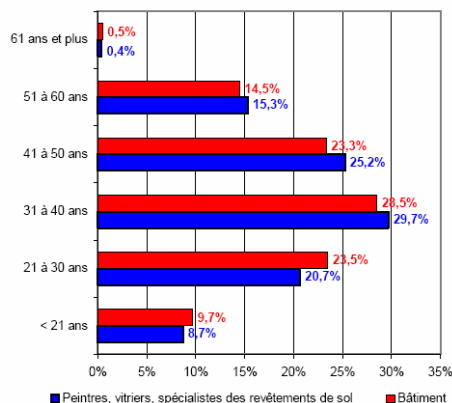


De 1999 à 2004, les établissements de "1 salarié" ont augmenté de 3,5%.  
 De 1999 à 2004, les établissements de "2 à 4 salariés" ont augmenté de 15,7%.  
 De 1999 à 2004, les établissements de "5 à 9 salariés" ont augmenté de 35,5%.  
 De 1999 à 2004, les établissements de "10 salariés et plus" ont augmenté de 33,3%.

## Age et qualification des salariés

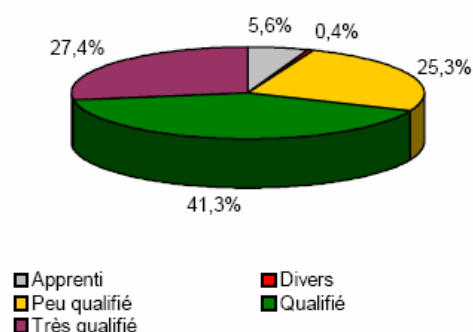
### Age

Pyramide des âges des salariés dans les entreprises artisanales du bâtiment



- Source : CNS BTP au 15 mars 2003

### Qualification



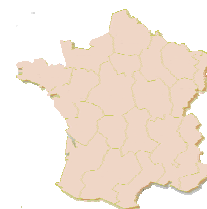
## Les chiffres nationaux, départementaux et de l'Essonne

Les informations suivantes reprennent les données du secteur sur le plan national et départemental.

Sont traités, le nombre d'entreprises installées, l'évolution des immatriculations, les effectifs salariés, les ratios comptables ...

Pour le département de l'Essonne, des informations précises sur le profil des chefs d'entreprise, la répartition géographique et le nombre par commune pour les activités de peinture.

### Données Nationales

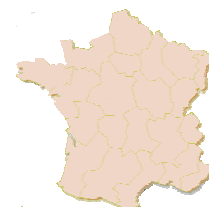


### Principaux résultats économiques des entreprises selon l'activité en 2002

ACTIVITES NAR 20	Nombre d'entreprises	Effectif salarié moyen	Effectif occupé (salarié et non salarié)	Frais de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Exportations	Investissements
<b>5 Bâtiment</b>	<b>276 303</b>	<b>655 877</b>	<b>891 545</b>	<b>20 411</b>	<b>69 691</b>	<b>28 564</b>	<b>685</b>	<b>2 140</b>
5.1 Maçonnerie	68 490	190 011	246 222	5 649	20 489	7 625	178	587
5.2 Couverture, plomberie, chauffage	47 491	111 918	152 340	3 559	11 364	5 016	91	302
5.3 Menuiserie, serrurerie	43 163	105 659	142 543	3 305	11 007	4 628	95	356
5.4 Installation d'électricité	32 083	66 746	94 061	2 130	6 897	2 987	65	163
5.5 Aménagement, finition	63 693	124 225	181 742	3 881	11 581	5 494	123	307
5.6 Terrassement, travaux divers	21 383	57 318	74 636	1 886	8 354	2 815	132	424

Source : DGI - INSEE - DEcas [A1], base de données fiscales (hors entreprises relevant d'un régime "micro")

### Ratios comptables des entreprises de l'artisanat en 2001



ACTIVITES NAR 20	Taux de valeur ajoutée (VA / CA) %	Taux d'investissement (I / VA) %	Taux de frais de personnel (FP / VA) %	Valeur ajoutée par personne occupée (milliers d'euros)
<b>5 Bâtiment</b>	<b>41,0</b>	<b>7,5</b>	<b>71,5</b>	<b>32,0</b>
5.1 Maçonnerie	37,2	7,7	74,1	31,0
5.2 Couverture, plomberie, chauffage	44,1	6,0	71,0	32,9
5.3 Menuiserie, serrurerie	42,0	7,7	71,4	32,5
5.4 Installation d'électricité	43,3	5,5	71,3	31,8
5.5 Aménagement, finition	47,4	5,6	70,6	30,2
5.6 Terrassement, travaux divers	33,7	15,1	67,0	37,7

Source : DGI - INSEE - DEcas [A1], base de données fiscales (hors entreprises relevant d'un régime "micro")

## Ratios comptables des entreprises de l'artisanat en 2002

### Peinture – 454J

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 49 643	Tranche 2 ≤ 78 339	Tranche 3 ≤ 125 755	Tranche 4 ≤ 209 909	Tranche 5 ≤ 623 496
Nombre d'entreprises	6 635	1 194	1 725	1 659	1 261	796
Effectif moyen (exploitant inclus)	2,8	1,1	1,3	2,3	3,8	7,9
CHIFFRE D'AFFAIRES HT €	117 273	39 317	63 023	99 809	160 822	319 183
Chiffre d'affaires par personne €	42 299	36 154	47 541	44 242	42 124	40 630
Marge brute %	80,1	82,0	81,0	80,2	79,8	79,5
Valeur ajoutée %	63,4	62,9	63,5	64,6	64,4	61,9
Charges de personnel %	24,9	3,3	8,3	20,7	28,9	35,6
Cotisations de l'exploitant %	8,8	15,6	13,8	10,4	7,9	5,2
Impôts et taxes %	2,4	3,6	3,2	2,6	2,3	1,9
Excédent brut d'exploitation %	27,5	40,5	38,4	31,3	25,6	19,5
Amortissements et provisions %	2,9	4,2	3,6	3,0	2,7	2,4
Résultat d'exploitation %	24,9	36,7	35,2	28,5	23,2	17,3
Résultat financier %	-0,6	-0,7	-0,7	-0,6	-0,5	-0,5
Résultat courant %	24,3	36,0	34,5	27,9	22,7	16,8
RESULTAT COURANT €	28 539	14 156	21 746	27 871	36 506	53 604
Rotation de stocks (jrs achats ht)	51	53	47	46	51	55
Crédit clients (jrs ca ttc)	31	19	21	26	30	42
Crédit fournisseurs (jrs achats ttc)	57	52	52	55	58	60
B.F.R. (jrs ca ht)	19	7	9	14	19	29

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 50 555	Tranche 2 ≤ 80 329	Tranche 3 ≤ 128 308	Tranche 4 ≤ 212 430	Tranche 5 ≤ 623 496
Nombre d'entreprises	5 441	979	1 415	1 360	1 034	653
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	119 119	39 852	64 525	102 255	163 234	321 529
Capacité autofinancement brute						
Montant en €	32 310	16 031	24 387	31 523	40 769	62 126
Jours de ca ht	98	145	137	112	91	70
Prélèvements						
Montant en €	28 362	14 188	21 748	28 168	36 295	51 785
Jours de ca ht	86	129	122	99	81	58
Autofinancement net						
Montant en €	3 948	1 844	2 639	3 356	4 473	10 341
Jours de ca ht	12	16	15	12	10	12
Investissements						
Montant en €	3 609	1 725	2 407	3 214	4 665	8 190
Jours de ca ht	11	16	14	11	10	9
Endettement						
Montant en €	5 582	2 524	3 358	4 564	7 051	14 776
Jours de ca ht	17	20	20	16	15	17
Trésorerie						
Montant en €	8 424	4 285	5 218	7 853	9 620	20 873
Jours de ca ht	25	40	28	28	22	23

Source : Centre de gestion agréé chiffres 2002 (Statistiques basées sur uniquement les Entreprises Individuelles)

## Données Régionales



### Principaux résultats économiques des entreprises de l'artisanat en Ile-de-France en 2002

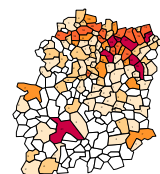
ACTIVITES	Nombre d'entreprises	Effectif Salarié	Personnes occupées	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Exportation	Investissements corporels (avant apports)
	milliers	moyen milliers	milliers	millions d'euros	millions d'euros	millions d'euros	millions d'euros
5.5 Aménagements finitions	9,67	29,0	24,3	2 450	1 007	37	35

Sources: DGI - INSEE - DEcas [A1], base de données fiscales (hors entreprises relevant d'un régime "micro")  
(1) Entreprises de moins de 20 salariés relevant du champ d'activité de l'artisanat

France et régions	Nombre d'entreprises	CA HT en €	C. A. par personne	Marge brute	Valeur ajoutée	Charges de personnel	EBE	Résultat Financier	Résultat courant	Résultat courant en €
FRANCE	6 635	117 273	42 299	80,1	63,4	24,9	27,5	-0,6	24,3	28 539
Ile-de-France	475	130 024	45 153	83,5	63,8	24,3	28,2	-0,4	25,8	33 484

Source : Centre de gestion agréé chiffres 2002 (Statistiques basées sur uniquement les Entreprises Individuelles)

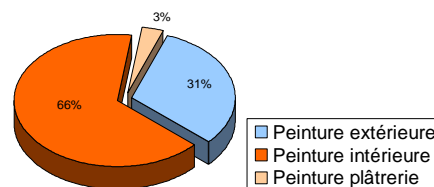
## Données Départementales :



## Le nombre d'entreprises installé

En août 2005, 707 entreprises sont installées pour la totalité de ces métiers, réparties comme suit :

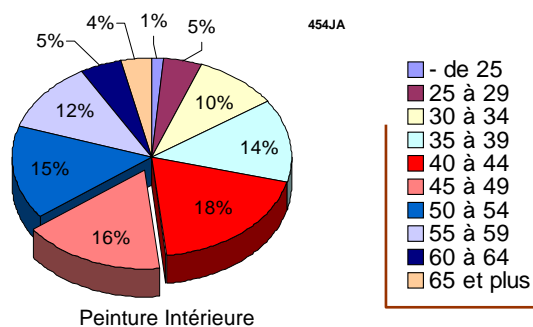
Peinture extérieure	453AB	219
Peinture intérieure	453EZ	464
Peinture Plâtrerie	453FA	24
<b>Total</b>		<b>707</b>

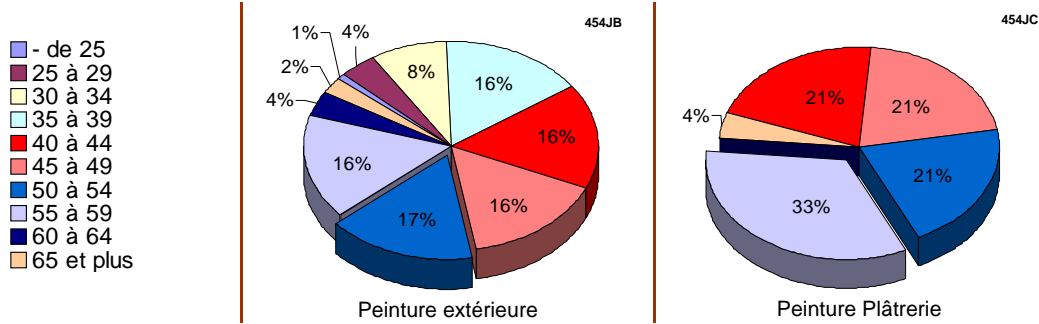
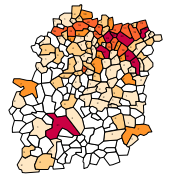


## L'âge des chefs d'entreprise :

La population des chefs d'entreprises est en grande majorité d'un âge supérieur à 40 ans ; 69% dont 37% de plus de 50 ans.

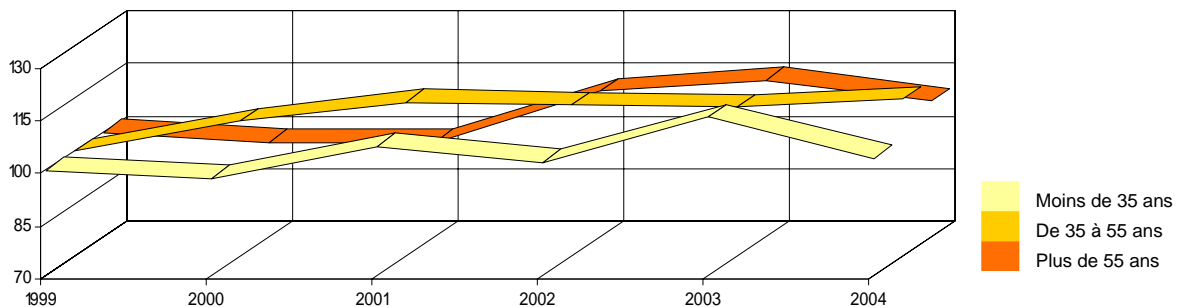
Tranche d'âge	454JA	454JB	454JC	Total
- de 25	3	4		7
25 à 29	10	19		29
30 à 34	21	39		60
35 à 39	30	73		103
40 à 44	42	76	5	123
45 à 49	36	72	5	113
50 à 54	33	77	5	115
55 à 59	26	74	8	108
60 à 64	10	19		29
65 et plus	8	11	1	20
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>464</b>	<b>24</b>	<b>707</b>





**De 1999 à 2004 :**

Les établissements du groupe d'âge des "Moins de 35 ans" ont augmenté de 3,5%  
 Les établissements du groupe d'âge des "De 35 à 55 ans" ont augmenté de 14,9%.  
 Les établissements du groupe d'âge des "Plus de 55 ans" ont augmenté de 8,8%.



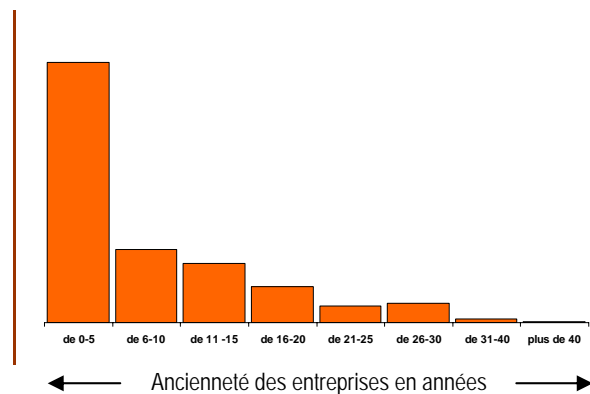
Source : INSEE/RSA 2004 – Courbe en indice base 100 année 1999

**L'ancienneté des entreprises**

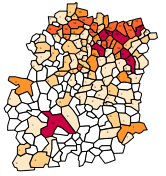
55,40 % des entreprises immatriculées a moins de 5 ans ce qui représente un flux important de création.

28,9 % a plus de 10 ans d'ancienneté.  
 8,8% a plus de 20 ans.

- de 5 ans      55,40%  
 + de 5 ans     44,60%

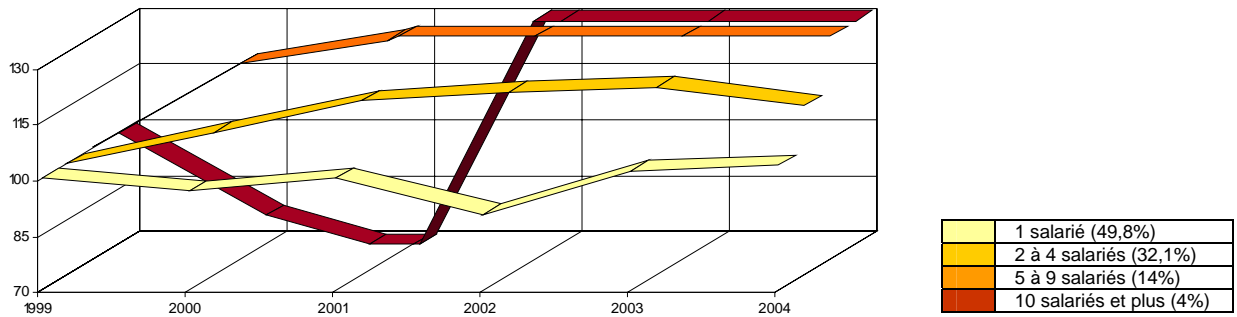


## Emploi salarié



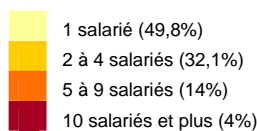
Globalement, 78,3 % des établissements installés sont « employeurs »,  
21,8 % n'ont pas de salarié.

De 1999 à 2004, on constate une augmentation de 24 % des établissements employant un ou plusieurs salariés.



### Parmi les établissements « employeurs »

Les établissements de « 1 salarié » pour 2004 sont dominants dans cette famille d'activités (49,8 %)



### De 1999 à 2004

Les établissements de "1 salarié"  
Les établissements de "2 à 4 salariés"  
Les établissements de "5 à 9 salariés"  
Les établissements de "10 salariés et plus"

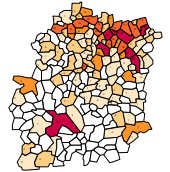
ont augmenté de 3,5%.  
ont augmenté de 15,7%.  
ont augmenté de 35,5%.  
ont augmenté de 33,3%.

## Répartition des entreprises sur le département de l'Essonne.

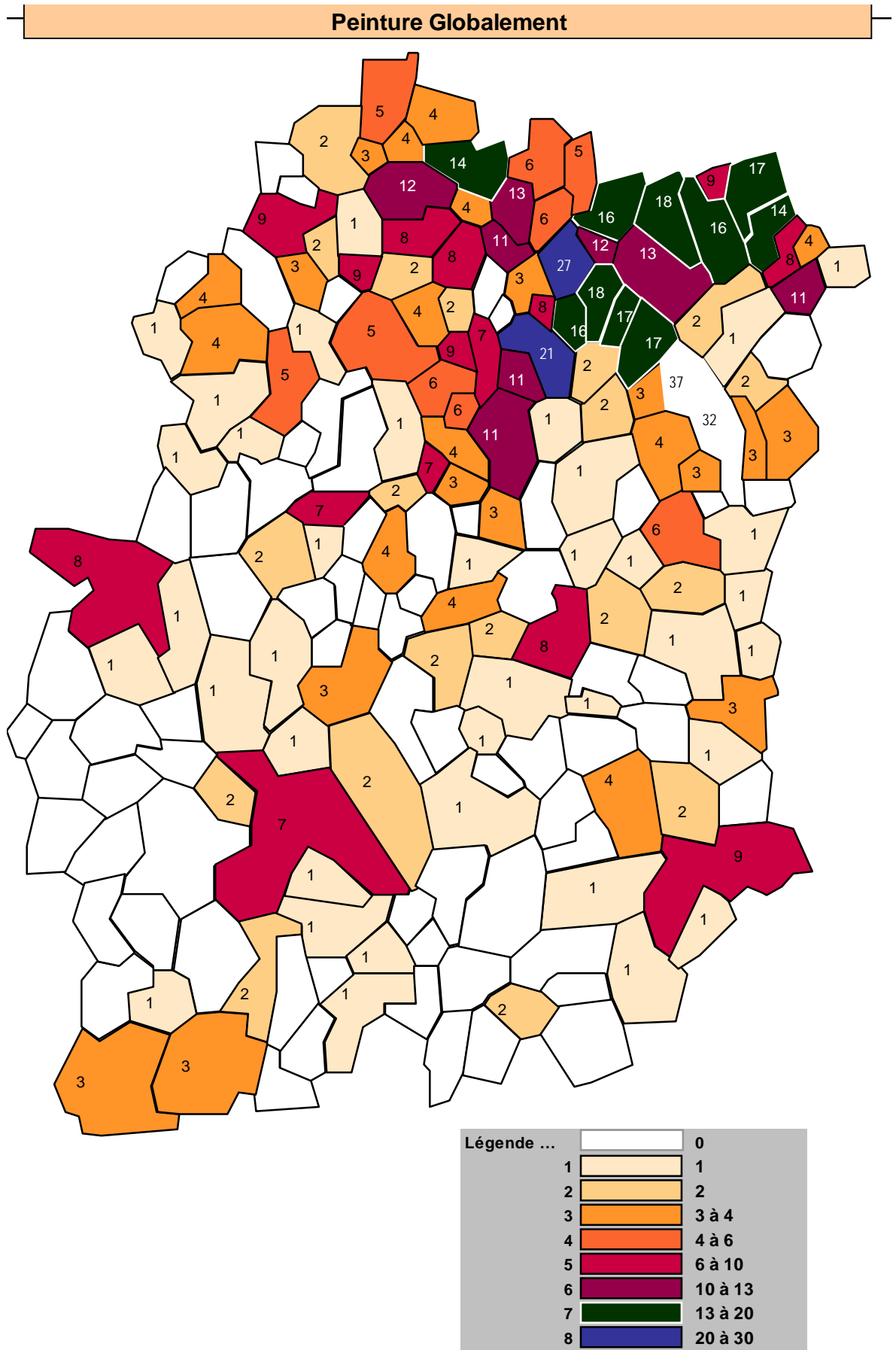
Les entreprises de ces secteurs sont réparties sur le territoire de l'Essonne de façon homogène par rapport à la densité artisanale tout métier confondu.

Le sud Essonne est moins pourvu en entreprises (hormis les communes de Dourdan, Etampes et Milly la foret) que le nord ce qui respecte bien l'implantation des entreprises artisanales actuelles.

### Répartition par commune



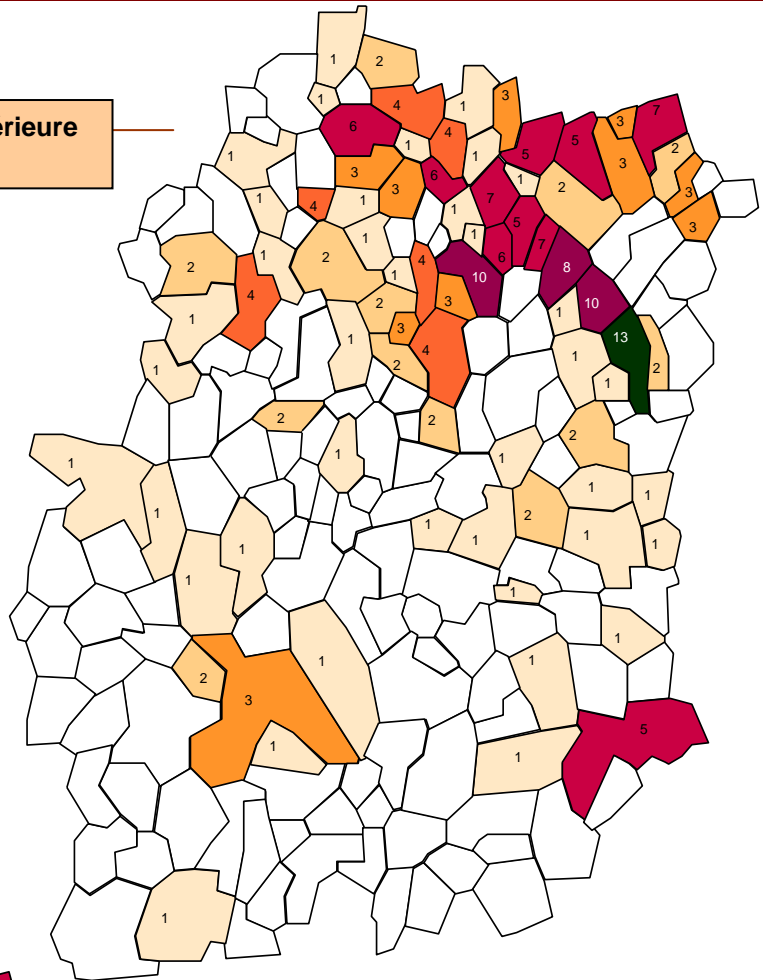
### Carte de référence des communes de l'Essonne



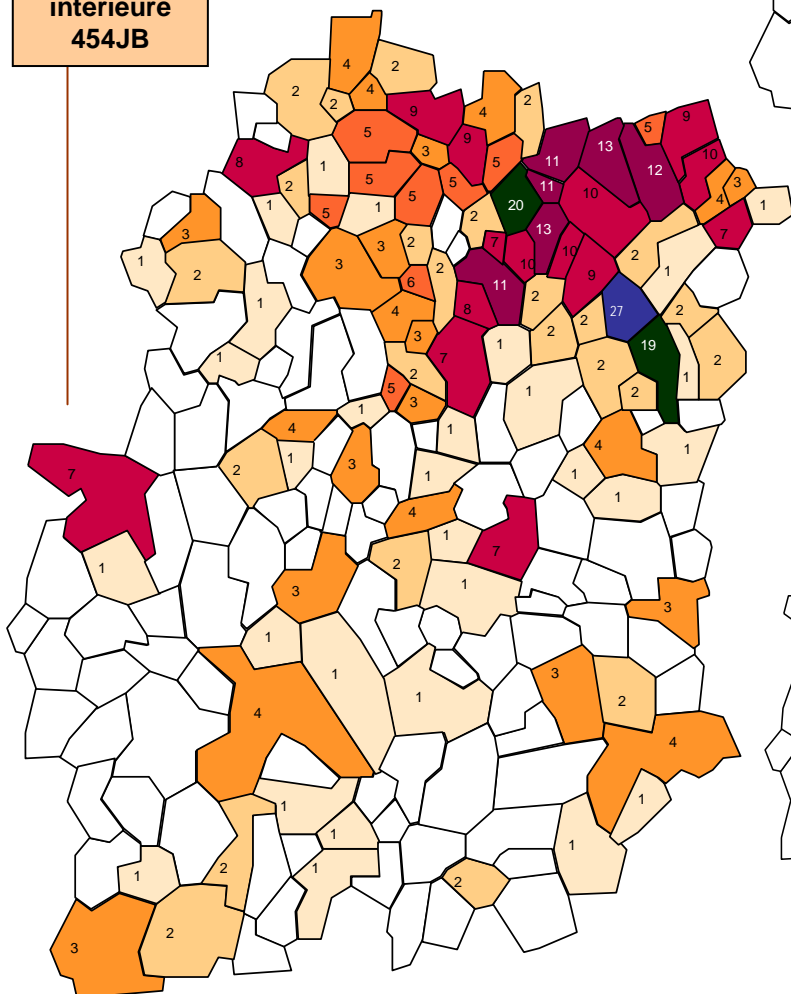
**Peinture extérieure  
454JA**

Légende ...

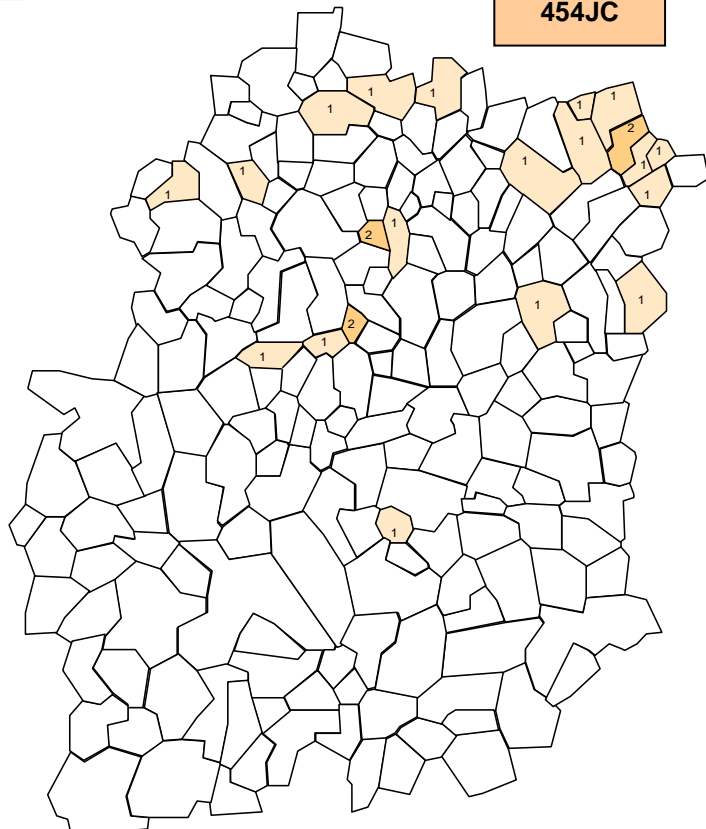
0	
1	
2	
3 à 4	
4 à 6	
6 à 10	
10 à 13	
13 à 20	
20 à 30	



**Peinture intérieure  
454JB**



**Peinture Plâtrerie  
454JC**



Ville	454JA	454JB	454JC	Total
ABBEVILLE LARIMERE		1		1
ANGERVILLE		3		3
ANGERVILLIERS	1			1
ARPAJON		5	2	7
ATHIS MONS	5	11		16
AUVERNAUX	1			1
BALLANCOURT SUR ESSONNE	2			2
BIEVRES	1	4		5
BOISSY LA RIMERE		1		1
BOISSY LE CUTTE			1	1
BOISSY LE SEC	1			1
BOISSY SOUS SAINT YON	1	3		4
BONDOUFLE		2		2
BOURAY SUR JUINE	1	1		2
BOUSSY SAINT ANTOINE		3	1	4
BOUTIGNY SUR ESSONNE	1	3		4
BOUVILLE		1		1
BRETIGNY SUR ORGE	4	7		11
BREUILLET	2	4	1	7
BREUX JOUY		1		1
BRIERES LES SCELLES		1		1
BRIIS SOUS FORGES	4	1		5
BRUNOY	2	10	2	14
BUNO BONNEVAUX		1		1
BURES SUR YVETTE		2		2
CERNY		1		1
CHAMPCUEIL	1			1
CHAMPLAN	1	3		4
CHAMPOTTEUX		2		2
CHEPTAINVILLE		1		1
CHEVANNES	1	1		2
CHILLY MAZARIN	4	9		13
CORBEIL ESSONNES	13	19		32
COURCOURONNES	1	2		3
CROSNE	3	5	1	9
DANNEMOIS	1			1
DOURDAN	1	7		8
DRAVEIL	2	10	1	13
EGLY		1	1	2
EPINAY SOUS SENART	3	4	1	8
EPINAY SUR ORGE	1	2		3
ETAMPES	3	4		7
ETIOLLES		1		1
ETRECHY		3		3
EVRY	10	27		37
FLEURY MEROGIS		2		2
FONTENAY LE VICOMTE		1		1
FORGES LES BAINS	1			1
GIF SUR YVETTE	1	8		9
GOMETZ LE CHATEL	1	1	1	3
GRIGNY	7	10		17
IGNY		4		4
ITTEVILLE	1	7		8
JANVILLE SUR JUINE		2		2
JANVRY	1			1
JUVISY SUR ORGE	1	11		12
LA FERTE ALAIS	1			1
LANORVILLE		3		3
LA VILLE DU BOIS		2		2
LARDY		4		4
LE COUDRAY MONTCEAUX		1		1
LE PLESSIS PATE		1		1
LES GRANGES LE ROI		1		1

Ville	454JA	454JB	454JC	Total
LES MOLIERES		3	1	4
LES ULIS	4	5		9
LEUVILLE SUR ORGE	3	3		6
LIMOURS	2	2		4
LINAS	2	4		6
LISSES	1	2	1	4
LONGJUMEAU	6	5		11
LONGPONT SUR ORGE	4	2	1	7
MAISSE	1			1
MARCOUSSIS	2	3		5
MAROLLES EN BEAUCE		1		1
MAROLLES EN HUREPOIX	2	1		3
MASSY	4	9	1	14
MENNECY	2	4		6
MEREVILLE	1	2		3
MILLY LA FORET	5	4		9
MOIGNY SUR ECOLE		2		2
MONNERVILLE		1		1
MONTGERON	3	12	1	16
MONTLHERY	1	6	2	9
MORANGIS	1	5		6
MORIGNY CHAMPIGNY	1	1		2
MORSANG SUR ORGE	6	10		16
NAINVILLE LES ROCHES	1			1
NOZAY	1	3		4
OLLAINVILLE	1			1
ONCY SUR ECOLE		1		1
ORMOY LA RIMERE	1			1
ORSAY		1		1
PALaiseau	6	5	1	12
PARAY VIEILLE POSTE	3	2		5
PECQUEUSE		1		1
QUINCY SOUS SENART	3	7	1	11
RIS ORANGIS	8	9		17
ROINVILLE SOUS DOURDAN	1			1
SACLAS		2		2
SACLAY		2		2
SAINTRY SUR SEINE	2	1		3
SAULX LES CHARTREUX	3	5		8
SAVIGNY SUR ORGE	7	20		27
SOISY SUR ECOLE		3		3
SOISY SUR SEINE		2		2
ST CHERON		2		2
ST GERMAIN LES ARPAJON	2	2		4
ST GERMAIN LES CORBEIL		2		2
ST HILAIRE	2			2
ST MICHEL SUR ORGE	3	8		11
ST PIERRE DU PERRAY		2	1	3
STE GENEVIEVE DES BOIS	10	11		21
VARENNES JARCY		1		1
VAUGRIGNEUSE		1		1
VAUHALLAN	1	2		3
VERRIERES LE BUISSON	2	2		4
VERT LE GRAND		1		1
VERT LE PETIT	1			1
VIGNEUX SUR SEINE	5	13		18
VILLABE	1	2		3
VILLEBON SUR YVETTE	3	5		8
VILLECONIN	1			1
VILLEJUST	1	1		2
VILLEMORISON SUR ORGE	1	7		8
VIRY CHATILLON	5	13		18
WISSOUS	1	4	1	6
YERRES	7	9	1	17
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>464</b>	<b>24</b>	<b>707</b>

## Détail chiffré par activité et commune

Répartition des entreprises sur des chiffres Août 2005

## Organisations Professionnelles :

### ■ Généralistes



#### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des  
Petites Entreprises du Bâtiment et des  
branches professionnelles annexes  
46, avenue d'Ivry - BP 353  
75625 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01.53.60.50.00  
Télécopie : 01.45.82.49.17  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)



#### UPA

Union Professionnelle Artisanale  
L'Union Professionnelle Artisanale -UPA-  
est une organisation constituée  
des trois grandes confédérations de  
l'artisanat : la CAPEB, la CNAMS et la  
CGAD

53, rue Ampère  
75017 PARIS  
Téléphone : 01.47.63.31.31  
[www.UPA.fr](http://www.UPA.fr)

**L'Union Professionnelle Artisanale (UPA)**  
fédère les organisations professionnelles de  
l'artisanat afin de défendre les revendications  
communes à l'ensemble des artisans et de  
promouvoir l'entreprise artisanale.



#### FFB

Fédération Française du Bâtiment  
33 avenue Kléber – 75116 Paris  
Tél. 01.40.69.51.00  
[www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr) & [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com)



#### CSTB

Centre Scientifique et Technique du Bois  
4 avenue du Recteur Poincaré – 75782  
Paris cedex 16  
Tél. 01.40.50.28.28  
[www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)



Agence Qualité Construction  
9, boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 51 03 51  
<http://www.qualiteconstruction.com>

L'Agence Qualité Construction regroupe les  
organisations professionnelles du bâtiment et de  
l'assurance, les centres techniques, les  
organismes de certification, ainsi que le  
ministère chargé de la construction.  
Ses missions résultent d'un même objectif :  
améliorer la qualité de la construction, c'est-à-  
dire réduire la non-qualité estimée à 50 milliards  
de francs par an.

Les fiches "Pathologie du bâtiment" en  
téléchargement à cette adresse :  
<http://www.qualiteconstruction.com/html/FichesPathologie.html>

---

## ■ Peinture

---

### UPPF

Union Professionnelle Peinture Finitions  
9, rue la Pérouse  
75784 Paris Cedex 16  
Tél. : **01 40 69 53 73**  
Fax : **01 40 70 01 74**

E-mail : [contact@uppf.ffbatiment.fr](mailto:contact@uppf.ffbatiment.fr)

---

## ■ Liens Utiles

---



### INTERBAT

Site Internet spécialisé dans le bâtiment  
avec de nombreuses informations  
techniques, liens et actualités.

---



### QUALIBAT

Organisme Professionnel de qualification  
et de certification du bâtiment  
55 avenue Kléber – 75784 Paris cedex  
16  
Tél. 01.47.4.26.01  
[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)



### Groupe AFNOR

Organisme de normalisation  
11 avenue Francis de Pressensé  
93571 Saint-Denis La Plaine Cedex  
Tél. 01 41 62 80 00  
<http://www.afnor.fr>

---

## ■ Les centres de formation d'apprentis & la formation continue

---

### CCCA

Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics  
19 rue du Père Coirentin  
75014 PARIS  
Téléphone : 01.40.64.26.07

Les Greta d'Aubervilliers et de Meaux forment au Bac Pro « équipement et installations électriques ainsi qu'au BTS « Electrotechnique »  
Tél. 01.49.81.65.10  
[www.education.gouv.fr/fp/greta.htm](http://www.education.gouv.fr/fp/greta.htm)

### AFORTECH

Association de formation continue dans les activités de la couverture et de la plomberie  
GCCP – 10 rue du Débarcadère – 75017 Paris  
Tél. 01.40.55.12.12

*Consultez les Fédérations, dans les liens ci-dessus, pour de plus amples renseignements.*

## ■ Salons professionnels (liste non exhaustive, contactez les Fédérations Professionnelles)

---

### BATIMAT

Porte de Versailles à Paris  
Tél. 01.47.56.50.00  
[www.batimat.fr](http://www.batimat.fr)

---

**Pour connaître les autres manifestations existantes, veuillez contacter :**

**C.O.S.P.** (Comité d'Organisation des Salons des Professions)

22, av Franklin Roosevelt  
75008 PARIS  
Tél. 01.40.76.45.00

## ■ Documentation professionnelle

---

### Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

17 rue d'Uzès – 75002 Paris  
Tél. 01.40.13.30.30  
<http://www.editionsdumoniteur.com>

### Le Bâtiment Artisanal

#### CAPEB

46 avenue d'Ivry  
75013 Paris  
Tél. 01.53.60.50.58  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

---